

Date de dépôt: 2 mars 2006

Pétition

concernant le remplacement des tentures des immeubles de l'avenue de la Roseraie 66 à 72

Mesdames et
Messieurs les députés,

En raison du mépris manifesté à propos de la prise en charge du remplacement des tentures de nos balcons, détériorés en raison des travaux importants effectués face à nos immeubles, tant par notre propriétaire, la Fondation Camille Martin, que par le commanditaire des travaux, l'Etat de Genève, notre requête est transmise à la Commission des pétitions du Grand Conseil.

Nous habitons en face du chantier concernant l'extension de l'Hôpital des enfants et au moment initial des travaux nous avons depuis peu installé nos tentes de balcons. Après le début des travaux, nous avons remarqué que ces dernières commençaient à se dégrader et aujourd'hui, le résultat est catastrophique. Nous pensons que toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour éviter les nuisances aux habitants du voisinage.

Nous nous sommes adressés à l'ex-DAEL, lequel a longuement tergiversé. Nous avons produit un devis pour le nettoyage des tentures. Le prix du nettoyage étant plus élevé qu'un remplacement, nous avons demandé le remplacement des tentures. "Généreusement" l'ex-DAEL propose de prendre le 50% de la dépense à sa charge, le reste, c'est pour les locataires, arguant qu'après tant d'années, il convient de toute façon de changer les tentures, en raison de l'usure normale. Il s'agit d'une dépense totale de frs. 10.000.-

Qui casse paie !

Il est demandé à l'Etat de Genève la prise en charge du remplacement de nos tentures et nous en remettons.

N.B. : 42 signatures
Monsieur Rocco Lagrande
Avenue de la Roseraie 66
1205 Genève